



Substitution de mon avocat par un autre avocat sans mon accord

Par **margaret1**, le **22/05/2014** à **19:39**

La substitution de mon avocat par un autre avocat -alors que celui-ci s'était engagé par écrit à me représenter à l'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel- constitue-t-elle une faute de déontologie ?

Dans la mesure où l'arrêt de la Cour a infirmé le jugement de première instance qui était en ma faveur, puis-je considérer que sans cette faute, j'aurais eu des chances sérieuses d'obtenir gain de cause comme en première instance.

Merci